

PRÉ CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Auteur de la demande :

NOM Prénom Tél. :.....

Portable (personne joignable lors de la soirée) :.....

Adresse

Date de la Location

Midi (1)

Soir (1)

Retour (1)

La personne signataire du contrat de location est responsable de tout dommage pouvant intervenir au cours de la location et du non respect des conditions et consignes de location.

Nature de la location : (1)

- | | | |
|--|--------------------------|--|
| - Repas de famille et Mariages | <input type="checkbox"/> | Nbre de personnes
prévues : |
| - Réunion | <input type="checkbox"/> | |
| - Spectacle | <input type="checkbox"/> | |
| - Animation (concours de belote, loto ...) | <input type="checkbox"/> | |

Locaux mis à disposition : ⁽¹⁾

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| - Grande Salle | <input type="checkbox"/> |
| - Grande Salle + Cuisine | <input type="checkbox"/> |

(1) Cocher les cases suivant vos choix

Conditions de location :

- les locations consenties pour le samedi soir ne débutent qu'à 10 H.
- les locations consenties pour le dimanche midi ne débutent qu'à 8 H.
- Des soirées « Jeunes » ne peuvent absolument pas se tenir dans cette salle, le Maire se réservant le droit de dénoncer ce pré-contrat à tout moment (jusqu'au jour de la location) s'il constate qu'elle est mise à disposition pour ce type de soirée.
- Le locataire s'engage, avant utilisation de la salle, à prendre connaissance du règlement intérieur (affiché dans la salle). Il devra être titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile.
- Pour une mise à disposition faite pour une soirée, le locataire s'engage à cesser toute animation à 1 heure (conformément à la réglementation préfectorale). Passée cette heure, la salle ne pourra en aucun cas être utilisée comme lieu de couchage.
- Les utilisateurs, sous la responsabilité du locataire, s'engagent à ne pas vendre de boissons (alcoolisées ou non) durant la durée de location sauf si une autorisation légale de buvette existe. Le locataire doit prendre toute mesure pour éviter toutes dégradations aux abords de la salle (bris de bouteilles...) et une gêne du voisinage due aux bruits (arrêté Préfectoral du 25/08/1992) en fermant portes et fenêtres, en modérant le volume sonore et en installant la sonorisation en fond de salle côté cuisine.

En cas de dépassement de l'heure de fermeture et de bruit occasionnant une gêne pour les riverains, un élu pourra intervenir pour obtenir « sur le champ » la fermeture des locaux.

ETAT D'URGENCE SANITAIRE - COVID 19

Suite aux directives gouvernementales, le port du masque est obligatoire à l'intérieur des salles jusqu'à nouvel ordre. Sans oublier les principes généraux sanitaires (lavage des mains, distanciation physique, etc...)

Salle communale sans cuisine ⁽¹⁾	Sans cuisine ⁽¹⁾	Avec cuisine et couverts ⁽¹⁾⁽²⁾
Réunions Associations Germinoises et animations locales régulières	Gratuit	
Vin d'honneur	60€ ⁽³⁾	
Particuliers de la commune	150€	300€
Associations et Particuliers hors commune	300€	400€
Tarif spécial Nouvel An (compris petite salle)		600€

30.00 € d'arrhes seront encaissés à la signature du précontrat lors de la réservation.
La caution déposée avant la location est fixée à 300 €.

(1) Pour une seconde journée de location, application d'un demi-tarif.

(2) Le nombre de couverts souhaité est à préciser lors de la réservation.

(3) Gratuit pour les décès de germinoises ou de personnes nées à St-Germain-sur-Ille

Le contrat définitif de location est à signer dans la semaine qui précède la manifestation avec dépôt des chèques de location (solde) et de caution.

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

**La mairie est ouverte de 9 h à 12 h le lundi, mercredi, jeudi
et de 14h à 18 h le mardi, vendredi**

Il est vivement conseillé de visiter la salle avant la réservation définitive.

En cas de location de la cuisine, prendre contact avec la Mairie (02.99.55.22.26), une semaine à l'avance pour l'utilisation du matériel et la mise à disposition de la vaisselle.

En cas de problème au cours de la location, merci d'utiliser le numéro d'astreinte : **06 18 31 19 94**.

Lu et approuvé le présent contrat

Fait à

Le

Signature du Locataire

**Le Maire,
LEGENDRE Bertrand**